

MJC CHAMP LIBRE

Siège social : 11 Grande rue du Pont
86150 L'ISLE JOURDAIN

N° SIRET : 342 337 680 00025
Code APE : 9499Z

CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE
AUDIT
SOCIAL
FISCAL
GESTION
FORMATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

SOMMAIRE

Page n° :

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

1 à 4

COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2025

- Bilan actif
- Bilan passif
- Compte de résultat
- Annexe

MJC CHAMP LIBRE

Siège social : 11 Grande rue du Pont
86150 L'ISLE JOURDAIN

N° SIRET : 342 337 680 00025
Code APE : 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Aux membres de l'assemblée générale de l'association MJC CHAMP LIBRE,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MJC CHAMP LIBRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

.../...

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans la note « Changement de réglementation comptable » en page 13 de l'annexe des comptes annuels.

IV. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nos travaux ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne les concours publics et les subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

.../...

.../...

VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VII. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;


.../...

.../...

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Pour la SAS DUO SOLUTIONS AUDIT,
Commissaire aux comptes,
Michel d'HÉROUVILLE

Signé par Michel Le Boucher D'Herouville
Le 27 mai 2026

 doc_MEve
tx_dKqQ3l158ePY

Bilan actif

	31/12/2025 (12 mois)		31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Cessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	10 143	- 10 143		1 197
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 053	- 1 053		
Autres immobilisations corporelles	249 506	- 215 573	33 933	45 988
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations			22 465	21 972
Autres titres immobilisés	22 465			
Prêts				
Autres immobilisations financières	400		400	400
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	283 567	- 226 769	56 798	69 557
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes	201		201	271
Créances (2)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	63 274		63 274	88 769
Créances reçues par legs ou donations				
Autres Créances	123 812		123 812	88 192
Charges constatées d'avance	5 165		5 165	3 385
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Instrument financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	337 483		337 483	348 667
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	529 936		529 936	529 284
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	813 502	- 226 769	586 734	598 842
(1) Dont à moins d'un an (brut)				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	123 843	123 843
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	124 532	124 532
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	162 836	156 341
Excédent ou déficit de l'exercice précédent à affecter		
Excédent ou déficit de l'exercice	- 18 153	6 495
Situation nette (sous total)	393 058	411 211
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	7 260	10 588
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	400 318	421 799
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	3 624	
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	3 624	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	36 820	67 226
TOTAL PROVISIONS (III)	36 820	67 226
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)	810	810
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	67 677	44 198
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	46 891	44 189
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 288	709
Produits constatés d'avance	29 306	19 911
TOTAL DETTES (IV)	145 972	109 817
Ecarts de conversion Passif et différences d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	586 734	598 842
(1) Dont à moins d'un an hors Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	145 972	
(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	Euros	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	3 668	2 461	1 206	49
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	1 010	849	161	19
Ventes de prestations de service	168 169	165 547	2 622	2
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	447 948	407 369	40 580	10
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
- Dons manuels				
- Mécénats				
- Legs, donations et assurances-vie		3 488	- 3 488	- 100
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	34 252	23 373	10 879	47
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	300		300	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	11 816	3 932	7 884	200
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	667 162	607 019	60 143	10
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	1 248	1 593	- 345	- 22
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (1) (2)	183 328	164 549	18 778	11
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	8 774	7 830	945	12
Salaires	375 765	341 954	33 811	10
Cotisations sociales	93 946	73 913	20 033	27
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	17 482	19 434	- 1 952	- 10
Dotations aux provisions	3 846	9 840	- 5 994	- 61
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés	3 624		3 624	
Autres charges	898	314	584	186
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	688 911	619 427	69 484	11
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 21 748	- 12 408	- 9 341	75
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	3 595	4 459	- 863	- 19
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	3 595	4 459	- 863	- 19
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 595	4 459	- 863	- 19
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	- 18 153	- 7 949	- 10 204	128

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	Euros	%
	Total	Total		
Produits exceptionnels (V)		15 972	- 15 972	- 100
Charges exceptionnelles (VI)		1 528	- 1 528	- 100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		14 444	- 14 444	- 100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	670 758	627 450	43 308	7
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	688 911	620 955	67 956	11
EXCEDENT		6 495	- 6 495	- 100
DEFICIT	- 18 153		- 18 153	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	30 000	30 000		
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	30 000	30 000		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	30 000	30 000		
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	30 000	30 000		
(1) Redevances de crédit-bail mobilier				
(2) Redevances de crédit-bail immobilier				

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 586733.75 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -18153 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 27 mai 2026 par le Conseil d'Administration.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

La MJC Champ Libre est une Association loi 1901 ayant pour objet la gestion et l'animation de la Maison des Jeunes et de la Culture du bassin de vie d'Availles Limouzine, L'Isle Jourdain et Usson du Poitou.

Elle propose des activités culturelles, de loisirs et sportives, des lieux de rencontre et d'échanges pour les tout-petits et leurs parents ou accompagnants, des modes de garde éducatifs pour les enfants et les ados, des animations et sorties

familles, des spectacles, du cinéma, de la location de scooters, une résidence habitat jeunes, etc...

Elle emploie 11 ETP.

Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03, en lien avec le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.

Dérogations

Dérogations aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'adapter et/ou de déroger aux principes généraux.

Principes généraux

Liste des principales méthodes retenues par l'entité

En gras : la méthode retenue par l'entité.	
Postes	Méthodes Comptables
Comptabilisation des frais de constitution, de transformation et de premier établissement en application de l'article 212-9	Inscription à l'actif comme frais d'établissement Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport en application de l'article 212-9	Actif comme frais d'établissement Charges Imputés sur les primes d'émission et de fusion. Si la prime est insuffisante pour permettre l'imputation de la totalité des frais, l'excédent des frais est comptabilisé en charges. N/A
Comptabilisation des coûts de développement et des frais de création de solutions informatiques en application des articles 212-3 et 611-3	Inscription à l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 213-8	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles en application des articles 213-8 et 213-22	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières en application des articles 221-1 et 222-1	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Évaluation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en application de l'article 221-4	Évaluation au coût historique Évaluation par équivalence N/A
Évaluation des stocks en application de l'article 213-34	Coût moyen unitaire pondéré (CUMP) Premier entré, premier sorti (PEPS - FIFO) N/A
Comptabilisation des frais d'émission des emprunts en application de l'article 212-11	Actif (Répartition sur la durée de l'emprunt) Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des subventions d'investissement en application de l'article 312-1	Capitaux propres (Etalement du produit sur plusieurs exercices) Prise en compte immédiatement en produit N/A
Engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires	Provision (Méthode de référence définie à l'article 121-5) Informations dans l'annexe N/A

Postes	Méthodes Comptables
Comptabilisation des programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de l'article 214-10	Composant distinct de l'immobilisation Provisions pour gros entretien N/A
Amortissement des primes de remboursement des emprunts en application de l'article 212-10	Linéaire Au prorata des intérêts courus N/A
Comptabilisation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible en application de l'article 213-9	Incorporation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production des actifs éligibles dans le coût de l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux contrats à long terme en application de l'article 622-2	Méthode à l'achèvement Méthode à l'avancement N/A
Comptabilisation des primes d'option en application de l'article 628-12	Étalées dans le compte de résultat sur la période de couverture Constatées en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert N/A
Report/déport du change à terme en application de l'article 628-13	Étalé dans le compte de résultat Constaté en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert N/A
Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification : Amortissement des fonds commerciaux sur 10 ans en application de l'article 214-3	Oui Non N/A
Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification : Utilisation de la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 214-13	Oui Non N/A

Principes généraux

Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

Changement de réglementation comptable

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 en lien avec le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement ANC 2014-03 et 2018-06 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

- Le résultat exceptionnel répond à une nouvelle définition qui le limite aux opérations résultant d'un événement majeur et inhabituel, ainsi qu'aux provisions réglementées, corrections d'erreurs et changements de méthode comptable.

- La technique des transferts de charges n'est plus utilisée.

- Bilan et compte de résultat 2025, doivent être présentés conformément aux nouveaux modèles imposés par le Règlement, en ce compris la colonne 2024.

Les modifications de présentation du bilan et du compte de résultat 2024 rendues nécessaires pour que leur structure soit identique en 2025 et 2024 sont les suivantes :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, présentés sur plusieurs lignes en 2024, sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »

- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Ainsi :

o Dans la colonne 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les « Créances ». Le montant des charges constatées d'avance en 2024 est de 5.165 € ;

o Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 sont présentés dans la colonne 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ; leur montant est de 3.734 €.

Montants comptabilisés dans le résultat courant 2025 d'éléments qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du Règlement :

- Cessions d'immobilisations réalisées au cours de l'exercice : montant de la valeur vénale de sortie des immobilisations : 300 €,

- Montant de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice 2025 et comptabilisée dans le résultat d'exploitation 2025 (alors qu'elle aurait été présentée dans le résultat exceptionnel préalablement à l'application du Règlement) : 3.328 €

Élément qui aurait été précédemment comptabilisé dans des comptes de transferts de charges avant l'application du Règlement : Remboursements de frais de formation et indemnités journalières de prévoyance constatés en diminution des charges de personnel pour un montant de 15.774 €.

Notes relatives aux postes de bilan

Actif immobilisé - Tableau des immobilisations

	31/12/2024 (12 mois)	Augmentations		Diminutions		31/12/2025 (12 mois)	Valeur d'origine des immos réévaluées
	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	
FRAIS D'ETABLISSEMENT							
Frais d'établissement							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	10 143					10 143	
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Sous-total	10 143					10 143	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements, aménagements des constructions							
Installations techniques matériels et outillages industriels	1 053					1 053	
Autres immobilisations corporelles	246 611		4 230		1 335	249 506	
Installations générales, agencements, aménagements divers	36 622					36 622	
Matériel de transport	115 158		4 230		1 335	118 053	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	42 745					42 745	
Emballages récupérables et divers	52 086					52 086	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Sous-total	247 663		4 230		1 335	250 558	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	21 972		493			22 465	
Prêts							
Autres immobilisations financières	400		400		400	400	
Sous-total	22 372		893		400	22 865	
Total	280 179		5 123		1 735	283 567	

Amortissements des immobilisations

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
Frais d'établissement				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	8 946	1 197		10 143
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Sous-total	8 946	1 197		10 143
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels	1 053			1 053
Autres immobilisations corporelles	200 622	16 285	1 335	215 573
Installations générales, agencements, aménagements divers	23 690	5 085		28 776
Matériel de transport	86 515	8 806	1 335	93 986
Matériel de bureau et informatique, mobilier	39 227	1 471		40 699
Emballages récupérables et divers	51 189	923		52 113
Sous-total	201 675	16 285	1 335	216 625
Total	210 621	17 482	1 335	226 769

Informations relatives à l'actif immobilisé

Précisions sur les amortissements

Valeur résiduelle

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Durée et mode d'amortissement

Immobilisations incorporelles

Seul le mode linéaire est retenu.

Immobilisations corporelles

Le mode linéaire est retenu.

Créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des créances

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	400	400	
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	400	400	
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	192 251	192 251	
Créances clients	63 274	63 274	
Clients douteux ou litigieux			
Autres Créances bénéficiaires et comptes rattachés	63 274	63 274	
Créances sociales	10 868	10 868	
Personnel et comptes rattachés	209	209	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 659	10 659	
Créances fiscales	104 426	104 426	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat et autres collectivités publiques - Divers	104 426	104 426	
Autres créances	8 518	8 518	
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés débiteurs			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	8 518	8 518	
Charges constatées d'avance	5 165	5 165	
Total	192 651	192 651	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à recevoir - sur immobilisations financières				
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir				
Clients - Factures à établir		252	- 252	- 100
Personnel - Produits à recevoir		150	- 150	- 100
Organismes sociaux - Produits à recevoir	10 659		10 659	
Etat - Produits à recevoir	104 426	87 274	17 153	20
Groupes et Associés - Produits à recevoir				
Intérêts courus à recevoir - Sur valeurs mobilières de placement et disponibilités				
Produits à recevoir - Divers	3 539	509	3 030	595
Total	118 623	88 185	30 439	35

Dépréciations de l'actif circulant

Dépréciation des créances

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	123 843				123 843
Fonds propres avec droit de reprise	124 532				124 532
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	156 341	6 495			162 836
Excédent ou déficit de l'exercice	6 495	- 6 495		18 153	- 18 153
Situation nette (sous total)	411 211			18 153	393 058
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	10 588			3 328	7 260
Provisions réglementées					
Total	421 799			21 481	400 318

Tableau des subventions d'investissement

	31/12/2024 (12 mois)	Variations de l'exercice		31/12/2025 (12 mois)
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture de l'exercice
Montant nominal	20 149			20 149
Quotes-parts virées au résultat	9 561	3 328		12 889
Subventions d'investissement nettes	10 588	- 3 328		7 260

Fonds reportés et Fonds dédiés

Fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations			A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements	Transferts	Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fondations abritées							
Fondations abritées							
Subvention D'exploitation							
Subvention D'exploitation		3 624				3 624	
Contributions financières d'autres organismes							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
Legs et donations							
Dons							
Mécénats							
Autres							
Total		3 624				3 624	

La partie des ressources (dons, subventions, etc.) dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

Provisions

Provisions pour risques et charges

	Montant début d'exercice	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant fin d'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pertes sur contrat					
Autres provisions pour risques					
Sous-total					
PROVISIONS POUR CHARGES					
Charges sur legs ou donations					
Pour pensions et obligations similaires	67 226	3 846	34 252		36 820
Pour restructurations					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
Pour gros entretiens ou grandes visites					
Pour remise en état					
Autres provisions pour charges					
Sous-total	67 226	3 846	34 252		36 820
Total des provisions	67 226	3 846	34 252		36 820

Précisions sur les provisions significatives et passifs éventuels

Précisions sur les provisions significatives

Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les engagements de l'entité se composent d'avantages long terme, postérieurs à l'emploi, consentis aux employés (en particulier, les indemnités de départ à la retraite). Notre entité provisionne ses engagements au titre des indemnités de départ à la retraite.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Convention collective : ECLAT
- Initiative au départ : Salarié
- Taux d'actualisation retenu : 3,96%
- Âge légal de départ à la retraite : 65 ans
- Evolution annuelle des salaires : 2%
- Taux de charges sociales : 35%
- Table de mortalité : INSEE 2022
- Turnover : faible

Le montant de notre engagement total correspondant s'élève à 36.820 €. Il est totalement provisionné au titre de l'exercice.

Ventilation des dotations et reprises

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
EXPLOITATION		
Dotations d'exploitation	3 846	9 840
Reprises d'exploitation	34 252	19 639
Total Exploitation	30 406	9 800
FINANCIER		
Dotations financières		
Reprises financières		
Total Financier		
EXCEPTIONNEL		
Dotations exceptionnelles		
Reprises exceptionnelles		
Total Exceptionnel		
Total des dotations et reprises	30 406	9 800

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des dettes

	Montant Brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	810	810		
Emprunts obligataires convertibles (1) (2)				
Autres emprunts obligataires (1) (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)				
- Dont à 1 an au maximum à l'origine				
- Dont à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	810	810		
Fournisseurs et comptes rattachés	67 677	67 677		
AUTRES DETTES	48 179	48 179		
Dettes sur legs ou donations				
Dettes sociales	46 516	46 516		
Personnel et comptes rattachés	19 023	19 023		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 492	27 492		
Dettes fiscales	375	375		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	375	375		
Autres	1 288	1 288		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés créiteurs				
Autres dettes	1 288	1 288		
Produits constatés d'avance	29 306	29 306		
Total	145 972	145 972		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Charges à payer

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à payer - sur emprunts et dettes assimilées				
Intérêts courus à payer - sur dettes rattachées à des participations				
Fournisseurs - Factures non parvenues	41 542	28 597	12 945	45
Clients - Rabais, remises et ristournes à accorder				
Personnel - Charges à payer	12 770	13 171	- 401	- 3
Organismes sociaux - Charges à payer	8 656	8 304	352	4
Etat - Charges à payer				
Groupes et Associés - Charges à payer				
Charges à payer - Divers				
Total	62 969	50 072	12 897	26

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Solde comptable 486	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Charges constatées d'avance	5 165	5 165		
Total	5 165	5 165		

Produits constatés d'avance

	Solde comptable 487	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Produits constatés d'avance	29 306	29 306		
Total	29 306	29 306		

Notes relatives au compte de résultat

Concours publics et subventions par nature et par catégories d'autorités administratives

Subventions et Concours Publics

	Union Européenne	Etat	Collectivités Territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres	Total
Concours publics				205 417	18 358	223 775
Subvention d'exploitation		20 258	198 463		2 124	220 845
Subvention d'investissement						
Total		20 258	198 463	205 417	20 482	444 621

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges " reports en fonds dédiés " en contrepartie du passif " Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ".

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en " Provisions pour risques et charges ".

Honoraires CAC

	CAC 1 ou OTI 1	CAC 2 ou OTI 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	5 932	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
Total	5 932	

Contributions volontaires en nature

	Exercice N	Exercice N-1
RESSOURCES	30 000	30 000
Dons en nature		
Prestations en nature	30 000	30 000
Bénévolat		
Total	30 000	30 000
EMPLOIS	30 000	30 000
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	30 000	30 000
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	30 000	30 000

Mises à disposition

Les mises à disposition sont évaluées à 30.000 €. Cette estimation a été réalisée sur la base des éléments obtenus les exercices précédents dans la mesure où les justificatifs ne nous ont pas été fournis par les tiers avant la date d'arrêtés des comptes. Les mises à dispositions concernent la commune de L'Isle Jourdain : mise à disposition de locaux et interventions de personnel communal.

Bénévolat

Le bénévolat d'activité n'est pas significatif et n'a pas fait l'objet de valorisation.

Tableau des effectifs

	Exercice N
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	10
Ouvriers	
Total	11

Informations sur les dirigeants

Rémunération allouée aux dirigeants

Les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés de l'organisme s'élèvent à 41.636 €.